



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs
Tél. 04 94 36 36 85

STADE NAUTIQUE PORT MARCHAND

Photo
d'identitéABONNÉ(E) ACTIVITÉS AQUATIQUES ENFANTS
FICHE DE RENSEIGNEMENT - SAISON 2022 / 2023PRÉINSCRIPTION À PARTIR DU
LUNDI 20 JUN 2022REPRISE DES COURS À PARTIR DU
MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

• Renseignements relatifs à l'enfant

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin
 Adresse :

NOUVEAU

AQUASÉCU (savoir nager) Sans la présence d'un parent (35 mn dans l'eau)	▶ samedi 9h55 à 10h30	<input type="checkbox"/>	Enfants de *4 à 6 ans (*4 ans révolus à compter du début des cours)
	▶ samedi 10h40 à 11h15	<input type="checkbox"/>	
Activité au trimestre (11 séances)			
- du samedi 17 septembre au samedi 10 décembre 2022		<input type="checkbox"/>	
- du samedi 17 décembre 2022 au samedi 25 mars 2023		<input type="checkbox"/>	
- du samedi 1 ^{er} avril au samedi 24 juin 2023		<input type="checkbox"/>	

• Le règlement s'effectuera à partir du lundi 29 août, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

ÉCOLE DE NATATION (45 mn dans l'eau)	▶ mercredi 9h à 9h45	<input type="checkbox"/>	Enfants de 6 à 12 ans
	▶ mercredi 9h50 à 10h35	<input type="checkbox"/>	
	▶ mercredi 10h40 à 11h25	<input type="checkbox"/>	
	▶ mercredi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	

• Le règlement s'effectuera :

- pour les cours de 9h à 9h45 et de 9h50 à 10h35 les mercredis 31 août et 7 septembre 2022, de 9h à 13h30
- pour les cours de 10h40 à 11h25 et de 11h30 à 12h15 les mercredis 31 août et 7 septembre 2022, de 14h à 18h

NATATION PERFECTIONNEMENT	▶ mercredi 14h à 14h55	<input type="checkbox"/>	Enfants et ados de 10 à 15 ans
Natation sportive 4 nages	▶ mercredi 15h à 15h55	<input type="checkbox"/>	
(55 mn dans l'eau)	▶ mercredi 16h à 16h55	<input type="checkbox"/>	
BASSIN EXTÉRIEUR DE 50m - *Attestation de natation de 50m obligatoire			

• Le règlement s'effectuera les mercredis 31 août et 7 septembre 2022, de 9h à 18h

Tél. fixe et/ou portable : Email obligatoire :

En cas d'accident, j'autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires au déplacement d'urgence de mon enfant vers la clinique ou l'hôpital le plus proche.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom : Tél. :

À Toulon, le

• Pièces à fournir pour le dossier

- Le présent document + fiche autorisation droit à l'image (pas de recto-verso svp),
- 1 photo d'identité récente,
- 1 justificatif de domicile récent,
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique des sports aquatiques de moins d'un an,
- **SPÉCIAL PERFECTIONNEMENT NATATION** : 1 attestation de natation de 50m – activité en bassin de 50m extérieur obligatoire.





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs
Tél. 04 94 36 33 13

AUTORISATIONS PARENTALES

• Renseignements relatifs à l'enfant

Nom : Prénom :

• Renseignements relatifs aux responsables légaux

Civilité	Responsable 1		Responsable 2		Tuteur
	Mr <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	Mr <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	
Nom					
Prénom					
Téléphones					
Email					

• Autres personnes autorisées à prendre l'enfant à l'issue de la séance

Nom			
Prénom			
Téléphones			
Qualité (tante, ami ...)			

Mon enfant est autorisé à rentrer seul à l'issue de la séance : oui non

• De prises de vues et de publications

J'autorise la Ville de Toulon à effectuer et reproduire tous reportages photographiques et audiovisuels organisés par la direction des sports où j'apparais et réalisés lors des activités auxquelles j'ai souscrit. Il va de soi qu'aucune photo (et sa légende), qu'aucune vidéo (et son commentaire) ne devront me porter préjudice, et que je peux annuler la présente autorisation, auprès de la direction concernée, à tout moment à ma convenance.

N'autorise pas la prise de vues de mon enfant.

• Renseignements relatifs à la publication et à la diffusion des prises de vues

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la Ville de Toulon pourra faire la promotion de ces activités sur l'ensemble de ses supports (magazines, plaquettes, affiches, sites internet, réseaux sociaux, bornes interactives, stands d'expositions, films et supports numériques, etc.) et ceux de ses partenaires institutionnels. La présente autorisation est valable durant toute la durée du mandat électif en cours. À savoir la période comprise entre 2020 et 2026.

Fait en deux exemplaires à le

Signatures obligatoires des responsables légaux ou du tuteur

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du responsable légal 1	Signature du responsable légal 2	Signature du tuteur	Cachet de l'administration

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions aux activités sportives municipales proposées par la Direction des Sports et des Loisirs de la ville de Toulon (terrestres, aquatiques et nautiques), ainsi qu'à gérer les paiements afférents. Les données enregistrées sont conservées 2 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises à aucune autre structure interne ou externe à la Ville de Toulon. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Ville de Toulon – À l'attention du délégué à la protection des données – avenue de la république – CS 71407 – 83056 TOULON ou bien par mail : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr

